

rejeté

SÉNAT

le 18 juin 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

portant statut de l'Office
de radiodiffusion-télévision française.

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le texte du projet de loi proposé par la Commission mixte paritaire.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

Le Président,
Signé : Marie-Hélène CARDOT.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 853, 898, 902, 907 et In-8° 192.
970, 984 et In-8° 227.

Sénat : 204, 228, 256 et In-8° 99 (1963-1964).
270 (1963-1964).